

Autoévaluation d'un programme en hygiène dentaire restauratrice

ÉTAPE 1. RASSEMBLER L'INFORMATION SUR LE COURS ET LE PROGRAMME

Veillez rassembler toute la documentation des cours et toute l'information relative au programme, y compris :

- Un répertoire de programmes ou le lien au site Web du programme, en vigueur durant votre période d'études ou du diplôme.
- Tous les plans de cours en vigueur durant la période d'études ou du diplôme, y compris la description du cours, le contenu détaillé du cours, et les objectifs d'apprentissage, les résultats et les compétences pour chaque cours.
- La durée du programme et tous les cours (nombre de crédits ou d'heures attribués pour chaque cours/semestre/année.)
- Le nombre de crédits ou d'heures en classe, en laboratoire, en activités précliniques et cliniques et les notes obtenues pour chaque cours.
- La description détaillée des activités précliniques et en laboratoire et de l'expérience pratique.
- Les fiches de rendement pour les rotations pratiques cliniques supervisées et les activités directement liées aux soins de clients, y compris le nombre d'heures, les domaines d'intervention et la description détaillée de la pratique clinique supervisée.
- Les fiches de rendement pour les rotations externes dans le domaine de l'éducation, de la promotion de la santé, de la dentisterie en milieu hospitalier et dans l'exercice de l'hygiène dentaire dans la santé publique ou dans la collectivité.
- La description détaillée des méthodes d'évaluation pour chaque cours (c.-à-d. par examen, projet, épreuve hebdomadaire, etc.), y compris tous les critères d'évaluation pour les soins prodigués directement aux clients.
- Système de classement ou d'évaluation en vigueur durant votre période d'études.

Traductions

Toute la documentation relative au programme en hygiène dentaire restauratrice doit être présentée à l'OHDO dans la langue d'enseignement. Si la langue d'enseignement n'était pas l'anglais ou le français, la documentation doit alors être accompagnée d'une traduction officielle en anglais ou en français effectuée par un traducteur ou une traductrice agréée. Il est de votre responsabilité d'obtenir une traduction officielle de toute la documentation des cours.

Un traducteur ou une traductrice agréée est autorisée à officiellement signer les traductions et à y apposer son cachet. Pour être acceptés, tous les documents traduits doivent porter le cachet d'un traducteur ou d'une traductrice agréée. Toute traduction peut faire l'objet d'une vérification de son exactitude.

ÉTAPE 2. COMPLÉTER LE FORMULAIRE D'AUTOÉVALUATION

Le [formulaire d'autoévaluation](#) vous demande de déterminer si une compétence particulière en hygiène dentaire restauratrice a été enseignée dans votre programme, où se trouve la preuve de cette compétence dans les documents et à quel niveau de performance elle vous a été enseignée.

Les documents de cours doivent démontrer que la compétence a été enseignée de sorte que l'OHDO puisse vérifier si vous avez appris ce qui est requis.

Si les pages ne sont pas numérotées, veuillez leur attribuer un numéro de page.

Selon l'information fournie dans les documents de cours, déterminer à quel niveau de performance la compétence a été accomplie : connaissances, laboratoire, évaluation ou soins directs aux clients. Utiliser la légende qui apparaît près du haut du formulaire d'autoévaluation pour vous aider.

En dernier lieu, fournir dans la colonne de droite toute autre remarque nécessaire pour chaque compétence en hygiène dentaire restauratrice. Par exemple, vous pouvez fournir un exemple précis qui démontre la façon dont vous avez maîtrisé chaque compétence au cours de votre programme en hygiène dentaire.

ÉTAPE 3. RASSEMBLER LES DOCUMENTS REQUIS

Preuve d'avoir complété le programme en hygiène dentaire restauratrice

Demander à l'établissement où vous avez complété votre programme en hygiène dentaire restauratrice de faire parvenir directement à l'OHDO un **relevé de notes officiel ou une lettre confirmant que vous avez satisfait les exigences du programme**. La documentation doit comprendre votre nom complet, le nom du programme ou du programme d'études et la date de fin des études. Si les documents ne sont pas en anglais ou en français, vous devez en obtenir une traduction officielle en anglais ou en français.

Demande d'un certificat d'inscription de spécialité

Si vous êtes actuellement titulaire d'un certificat d'inscription général auprès de l'OHDO, veuillez présenter une demande de certificat d'inscription de spécialité. Si vous n'avez jamais été inscrite à l'OHDO, vous devez d'abord demander un certificat d'inscription général, suivi d'un certificat d'inscription de spécialité si votre programme est approuvé par le comité d'inscription. Si vous avez été inscrite comme hygiéniste dentaire restauratrice dans une province ou un territoire à l'extérieur de l'Ontario, faites en sorte que le [certificat de réputation](#) soit envoyé directement à registration@cdho.org.

Description du champ de pratique de l'hygiène dentaire restauratrice (le cas échéant)

Si vous avez complété vos études en hygiène dentaire restauratrice ailleurs qu'en Ontario, veuillez demander à l'organisme de réglementation en hygiène dentaire dans la juridiction où vous avez complété vos études en hygiène dentaire restauratrice de faire parvenir directement au bureau de l'OHDO une **description officielle de l'exercice de l'hygiène dentaire restauratrice**. Cette description doit être soumise **même si vous n'avez jamais été autorisée à exercer dans cette juridiction**. L'information aidera le comité d'inscription à comprendre le champ de pratique sur lequel était fondé le programme en hygiène dentaire restauratrice.

Cours de recyclage en hygiène dentaire restauratrice

Si vous avez complété votre programme en hygiène dentaire restauratrice il y a plus de trois ans, et que vous n'avez **pas** exercé l'hygiène dentaire restauratrice dans une juridiction reconnue à l'extérieur de l'Ontario, vous devrez compléter un cours de recyclage en hygiène dentaire restauratrice approuvé avant de faire la demande d'un certificat d'inscription de spécialité. Contacter registration@cdho.org pour obtenir la liste des cours de recyclage en hygiène dentaire restauratrice actuellement approuvés par l'Ordre.

ÉTAPE 4. ÉVALUATION ET DÉCISION DU COMITÉ D'INSCRIPTION

Une fois que le formulaire d'autoévaluation et tous les documents à l'appui ont été remis au bureau de l'OHDO, le dossier est renvoyé au comité d'inscription. Les délais de traitement varient et dépendent de votre soumission des documents requis. Le processus d'évaluation peut prendre plus de temps si le comité estime que des documents supplémentaires ou des éclaircissements sont nécessaires. Si le comité d'inscription estime que le programme que vous avez suivi répond aux exigences pour l'obtention d'un certificat de spécialité, vous serez informée par courriel et par lettre que votre candidature a été approuvée. La dernière étape consistera à régler les frais d'inscription applicables via le Portail libre-service.

Si le comité d'inscription détermine que le programme en hygiène dentaire restauratrice que vous avez complété n'est pas adéquat pour la demande d'un certificat d'inscription de spécialité, vous serez informée par courriel et par lettre de la décision du comité et de ses motifs. Si le programme en hygiène dentaire restauratrice n'a pas été accepté parce qu'une ou plusieurs des compétences en hygiène dentaire restauratrice n'ont pas été enseignées, le comité peut vous recommander de compléter des cours de recyclage pour satisfaire les exigences. La lettre du comité vous avisant de sa décision vous fournira de plus amples détails à ce sujet.

ÉTAPE 5. INTERJETER APPEL DE LA DÉCISION

Si le comité d'inscription détermine que le programme en hygiène dentaire restauratrice que vous avez complété n'est pas adéquat pour la demande d'un certificat d'inscription de spécialité, vous pouvez demander une révision de la décision du comité auprès de la Commission d'appel et de révision des professions de la santé (CARPS) dans les trente jours suivant la date de la lettre de décision du comité d'inscription. L'information concernant le processus d'appel et les coordonnées de la CARPS vous seront communiquées lorsque vous recevrez la décision et les motifs du comité.